



Journées Portes Ouvertes IFSI-IFAS 2025

Christine ZBORALSKI, Directrice de l'IFSI-IFAS d'Aurillac et son antenne de Mauriac

Entrer en formation infirmière

Cadre réglementaire :

*Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier

*Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier

Présentation de la formation

Caractéristiques du métier

- Infirmier-ère c'est exercer une profession tournée vers les autres, qui demande de :
 - Ecouter,
 - Examiner,
 - Conseiller,
 - Éduquer,
 - Soigner,
 - Accompagner,
 - Veiller au bien-être des personnes
- Vouloir devenir infirmier-ère c'est s'engager dans un métier à haute responsabilité, exigeant par sa rigueur, sa technicité, la vigilance et la bienveillance qu'il requiert
- Etre infirmier, c'est aussi choisir son mode d'exercice et travailler en équipe pluriprofessionnelle : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé.

Déroulé et Principes de la formation

- Formation universitaire, grade Licence et professionnelle (obtention d'un Diplôme d'Etat)
- Durée : 3 années déclinées en 6 semestres de 20 semaines chacun (2 par an) ; 180 ECTS (30 par semestre) dont 1 ECTS par semaine de stage
- Formation basée sur le principe de l'alternance : Enseignement théorique (IFSI) et apprentissage clinique en milieu professionnel (stages)
- Même nombre de semaines de stage et d'enseignement théorique = 60 semaines soit 2 100 heures sur la totalité de la formation (pour un total de 4 200 heures sur les 3 années)
- Temps de travail personnel (estimé) sur les 3 années : 900 heures
- Ingénierie pédagogique : Fondée sur l'apprentissage des 10 compétences : acquisition progressive de celles-ci par l'étudiant sur les 3 ans d'études (stages et UE).

I - Enseignement théorique

- Organisation : 6 champs, 59 Unités d'Enseignements (UE) et 36 matières visant l'acquisition des 10 compétences infirmières :
 - UE « savoirs contributifs aux savoirs infirmiers » (Sciences humaines, sociales, droit, Sciences biologiques, médicales...) : 42 ECTS
 - UE « savoirs constitutifs des compétences infirmières » (sciences et rôles infirmiers, posture professionnelle...) : 66 ECTS
 - UE transversales « Méthodes de travail » : 12 ECTS
- Répartition :
 - 1ère année : 25 semaines
 - 2ème année : 20 semaines
 - 3ème année : 15 semaines

II – Formation clinique en milieu professionnels (Stages)

- 4 Typologies :
 - Soins de courte durée (milieu hospitalier)
 - Santé mentale / psychiatrie
 - Soins de longue durée et Soins de suite et de réadaptation
 - Soins individuels ou collectifs sur lieux de vie (domicile, travail, écoles,...)
- Répartition :
 - 1ère année : 15 semaines
 - 2ème année : 20 semaines
 - 3ème année : 25 semaines

Voies d'accès aux sélections

- 2 voies d'accès : **Parcoursup**, Formation professionnelle Continue
- Prérequis : Etre âgé de 17 ans au moins au 31/12 de l'année d'entrée en formation (Arrêtés des 13 décembre 2018 et 23 janvier 2020)

Sélection Parcoursup

Cadre réglementaire :

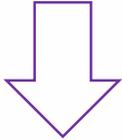
- *Loi ORE,
- * Arrêtés du 13/12/2018 et du 23 /01/2020

Principes

- Recrutement sur dossier, sans écrit, sans entretien
- Filière sélective
- Calendrier unique
- Pour l'ensemble des IFSI :
 - Caractéristiques et attendus (cadre national)
 - Critères généraux d'appréciation des dossiers
 - Caractéristiques de la formation (contenu, organisation, etc...)

Calendrier 2025

Flashez-moi pour retrouver le
Calendrier Parcoursup 2025 sur le site
de l'IFSI Aurillac



2

15 janvier > 13 mars > 2 avril 2025
Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

DU MERCREDI 15 JANVIER AU JEUDI 13 MARS 2025
Inscrivez-vous sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.
Formulez vos vœux : jusqu'à 10 vœux sans obligation de les classer par ordre de préférence. Pour certaines formations vous pouvez également faire des sous-vœux.
Vous pouvez également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Dates à retenir :
JEUDI 13 MARS 2025 — Dernier jour pour formuler vos vœux
MERCREDI 2 AVRIL 2025 — Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

Conseil — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.
Rappel — Pour les formations en apprentissage, vous pouvez toujours formuler des vœux après le 2 avril 2025.

Sur parcoursup.gouv.fr, des tutos vidéos sont proposés pour me guider à chaque étape

3

Lundi 2 juin > jeudi 10 juillet 2025
Je reçois les réponses des formations et je décide

LUNDI 2 JUIN 2025 — Début de la phase d'admission principale
C'est le moment de faire vos choix
→ Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées.
→ Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.
→ Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 : classez vos vœux en attente.

MERCREDI 11 JUIN 2025 — Début de la phase complémentaire : vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer
JEUDI 10 JUILLET 2025 — Fin de la phase principale
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 — Fin de la phase complémentaire

Cadrage national : Attendus et critères

Critères généraux
d'appréciation des
dossiers



Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1 - Intérêt pour les questions sanitaires et sociales	1-1 Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social
	1-2 Connaissance du métier
	1-3 Sens de l'intérêt général
2 - Qualités humaines et capacités relationnelles	2-1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres
	2-2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe
	2-3 Aptitude à échanger / communiquer avec autrui
	2-4 Pratique des outils numériques
	2-5 Capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère
3 - Compétences en matière d'expression orale et écrite	3-1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral
4 - Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique	4-1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique
	4-2 Aptitude à produire un raisonnement logique
	4-3 Maîtrise des bases de l'arithmétique
5 - Compétences organisationnelles et savoir-être	5-1 Rigueur, méthode, assiduité
	5-2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité

Les compétences et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, universitaire, professionnel, associatif...

Pièces demandées aux élèves de terminale

Format dématérialisé :

- Copie du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées du bac (pour ceux qui les ont passées)
- Bulletins scolaires des 3 trimestres de classe de Première
- Bulletins scolaires des 2 premiers trimestres de l'année de Terminale
- Résultats dans l'enseignement supérieur pour les étudiants en réorientation
- Lettre de motivation
- Fiche avenir (**spécifique à chaque vœu**) : renseignée par le lycée avant le 04/04/25 (notes, appréciations sur des compétences transversales, l'avis du Chef d'établissement, Consultable à partir du 02/06/25 (1^{er} jour du lancement de la phase principale d'admission)
- Fiche suivi pour les réorientations (reprise de formation ou changement de cursus)
- Niveau en langue Française pour les candidats étrangers

Caractéristiques de la formation IFSI

- Vœu « multiple » à dossier unique par territoire (cf. regroupement des IFSI / territoire universitaire)
- Formulation de 10 vœux maximum (dont 5 maximum pour la formation en soins infirmiers), et de sous-vœux :
 - 1 vœu = 1 groupement territorial d'IFSI,
 - Sous-vœux = les IFSI de ce groupement
- Cadrage national

Examen des dossiers

- Dans le cadre du regroupement des IFSI / territoires universitaires :
⇒ Université Clermont Auvergne (UCA) : Aurillac, Le Puy-en-Velay, Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Moulins (CRF)
- Chaque dossier est examiné 1 fois au sein du territoire
- Barème / critères

Réponses des candidats aux propositions reçues par Parcoursup

- Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu par :
 - Mail : messagerie personnelle
 - Application Parcoursup = Notification
 - Messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Fournir au moment de l'inscription sur Parcoursup :

- ⇒ Une adresse mail valide et régulièrement consultée
- ⇒ Un numéro de téléphone portable actif

NB: les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme.

Délai de réponses des candidats

- Dates limites affichées en face de chaque proposition
- Dès réception des propositions, selon date :
 - le candidat n'a que **5 à 3 jours pour répondre = J + 4 et J + 2**

⇒ Vérifier ce qui est noté sur Parcoursup, selon la date à laquelle vous avez reçu la proposition de Parcoursup

Si vous acceptez 1 proposition et souhaitez maintenir des vœux « en attente », vous devez l'indiquer sur Parcoursup sinon ils seront supprimés automatiquement

Inscription administrative dans l'établissement choisi

Après avoir accepté la proposition d'admission de votre choix :

⇒ Consultez les **modalités d'inscription administrative** de cette formation sur **Parcoursup** et/ou contacter l'établissement d'accueil

ET

⇒ Effectuez votre inscription administrative dans l'établissement

Nombre de places offertes

IFSI Aurillac : Quota actuel 86 places (pouvant évoluer)

⇒ Capacité d'accueil candidats Parcoursup = 64

⇒ Reports 2024 (en attente de confirmation d'entrée en 2025) = 3

Les places non pourvues à l'issue des épreuves de sélection des candidats en formation professionnelle continue (ou suite aux désistements inscriptions) sont réattribuées aux candidats relevant de l'inscription sur Parcoursup

Demandes de report d'admission

Cadre réglementaire : Arrêté du 13 décembre 2018

Demande report d'admission

- Par dérogation, le directeur de l'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :
 - **De droit** en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans ;
 - **De façon exceptionnelle**, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un évènement grave l'empêchant d'initier sa formation.

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

Cadre réglementaire : Arrêté du 13 décembre 2018

Demande de dispenses d'enseignements

- Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'UE ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel (Arrêté du 23 janvier 2020)

Modalités d'aménagements des études

Cadre réglementaire : Arrêté du 23 janvier 2020

Demande d'aménagement des études

- Sollicitation d'un aménagement des études par l'étudiant auprès de la compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, dès lors que leur situation le justifie au titre de :
 - **Activités complémentaires aux études** :
 - étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois,
 - étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs,
 - artistes et sportifs de haut niveau
 - étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation (responsabilités au sein du bureau d'une association, activité militaire dans la réserve opérationnelle, mission dans le cadre du service civique, élus CROUS), afin de leur permettre de concilier leurs études et leur engagement.
 - **Situations personnelles particulières** : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.

Focus sélection Parcoursup 2024

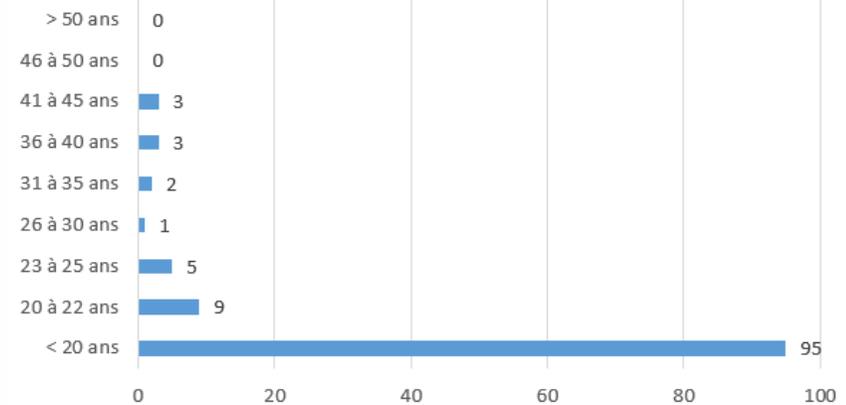
Profil Promotion 2024-2027

10 étudiants en formation professionnelle continue

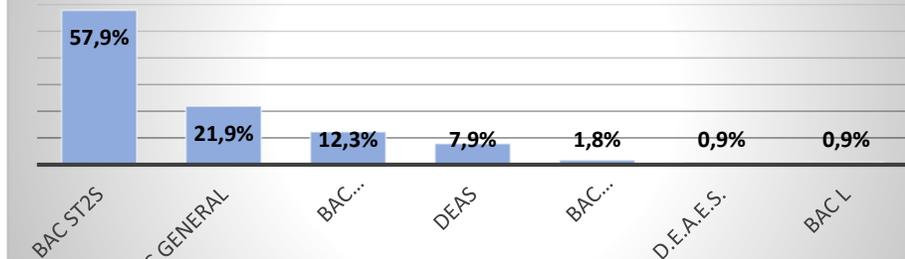
Processus sélection Parcoursup

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé et sélectionné le vœu
IFSI CH Aurillac - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23106)	Tous les candidats	Tous les candidats	82	2130

Répartition des étudiants par âge



Répartition par niveau



L'IFSI à l'écoute de vos questions

2 Etudiants de l'IFSI « E-Ambassadeurs »

Vous avez des questions concernant la sélection Parcoursup, le déroulé de formation, la vie étudiante...

Contactez-les par messagerie électronique jusqu'au 14/03/2025 à l'adresse :

ifsi.e-ambassadeur@ch-aurillac.fr

Nos prochains Rendez-vous :

Forum des Métiers et des Formations Cantal : **Le 20 février**
Forums de l'orientation dans les lycées